



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 18670

Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes à la représentation de la langue française lors de la Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse organisée par les Nations unies à Lisbonne du 8 au 12 août 1998. La traduction en langue française n'était pas assurée dans les groupes de travail, empêchant la plupart des Etats d'expression en langue française de prendre part aux travaux. La plupart des grandes communautés linguistiques du monde ont manifesté activement leur présence lors de la conférence, s'appuyant sur la présence de représentants étatiques du plus haut niveau : les ministres de la jeunesse étaient présents, à la tête d'une centaine de délégations étatiques, parmi lesquels le Canada, la Chine, l'Inde, le Portugal, l'Italie ou les Etats-Unis, par exemple. A l'exception du message du secrétaire général de la francophonie lu par le président en exercice de la CONFEJES, la francophonie a été particulièrement discrète, alors même que le prochain sommet de la Francophonie a pour thème la jeunesse. En l'absence de M. l'ambassadeur de France au Portugal, en congé, et à qui le Gouvernement avait choisi de confier la conduite de la délégation française, et de Mme la ministre de la jeunesse et des sports, la plupart des Etats d'expression en langue française ont regretté la faiblesse de la représentation des intérêts spécifiques de la communauté francophone en matière de politique de la jeunesse. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour assurer la défense des intérêts spécifiques de la communauté francophone en matière de politique de la jeunesse, notamment au sein des travaux engagés par les Nations unies.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la France doit veiller à ce que, dans toutes les enceintes internationales, et en particulier au sein des Nations unies, la défense des intérêts spécifiques de la communauté francophone puisse être pleinement assurée. Lors de la Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse, qui s'est tenue à Lisbonne du 8 au 12 août 1998, il est effectivement à regretter que, dans le groupe de travail consacré à l'échange d'expériences en matière de politique de jeunesse, les organisateurs n'aient pas été en mesure, contrairement aux indications initiales, de mettre en place un système d'interprétation. Toutefois, s'agissant de la session plénière, il convient de relever que sur les 146 délégations gouvernementales qui sont intervenues, 47 d'entre elles se sont exprimées en français et que les interventions prononcées dans d'autres langues ont toutes fait l'objet d'une interprétation en français. Le comité de rédaction, chargé de la finalisation du texte de la déclaration adoptée le dernier jour, a été, quant à lui, assisté d'un service d'interprétation et de traduction ; au cours des travaux de ce comité, la délégation française en étroite et constante concertation avec d'autres délégations francophones intéressées (notamment algérienne, belge, guinéenne, sénégalaise et suisse) s'est employée avec efficacité à apporter au document final tous les amendements requis pour que le message destiné à la jeunesse soit pleinement conforme à nos valeurs communes. L'honorable parlementaire peut être assuré que, dans les travaux futurs des Nations unies portant sur la politique de la jeunesse comme d'ailleurs sur d'autres sujets, la France continuera de veiller à ce que la communauté des Etats francophones participe activement pour faire valoir ses intérêts.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18670

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4757

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5533